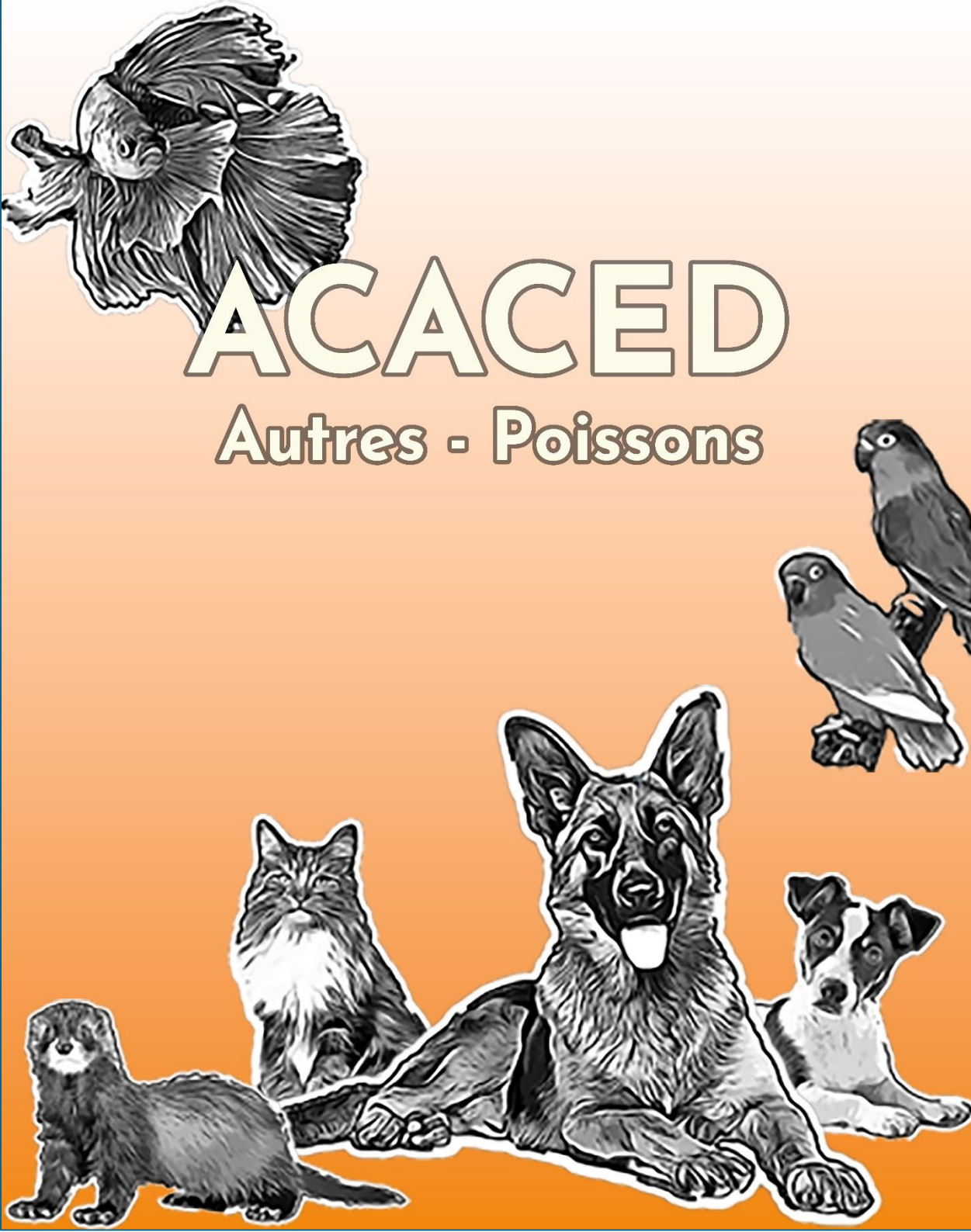




ACACED Autres - POISSONS
PARTIE 2

**L'hébergement des
animaux domestiques**
Complément Poissons

L'hébergement des animaux de compagnie est régi par l'[Arrêté du 19 juin 2025](#) fixant les règles sanitaires et de protection animale pour les activités suivantes :

- Gestion d'une fourrière, d'un refuge ou d'une association sans refuge,
- Élevage de chiens ou de chats,
- Garde,
- Transit,
- Éducation et dressage de chiens ou de chats,
- Vente,
- Présentation au public.

NOTE

Cette partie est spécifique à l'hébergement des poissons et représente un complément de la partie sur les réglementations, normes et conseils communs à tous les établissements du module Tronc commun dédié :

- ACACED-Tronc commun PARTIE 7 : L'hébergement des animaux domestiques

I – Les normes d'hébergement des poissons selon l'Arrêté du 19 juin 2025

A – L'hébergement et l'enrichissement

- Le nombre de poissons par aquarium doit être adapté au volume d'eau et aux capacités de filtration et d'aération de l'aquarium. Les niveaux de filtration et d'aération tiennent compte de la densité de population des aquariums,
- Les poissons disposent d'une quantité d'eau appropriée, leur permettant de nager et de se développer correctement sans gêne et de conserver un comportement normal,
- L'eau fournie aux installations doit être correctement filtrée (naturellement ou artificiellement) afin d'éliminer les déchets et substances nocives pour les poissons,
- Les paramètres de qualité de l'eau (concentration d'oxygène, pH, température) sont maintenus dans des limites acceptables pour les espèces détenues et toute variation doit être effectuée de manière progressive,
- Les poissons doivent être maintenus sous un flux lumineux et une photopériode appropriée aux espèces,
- Les aquariums doivent être couverts ou disposer de tout autre moyen pour éviter les fuites d'animaux,
- Les matériaux de construction des aquariums, les matériaux ou végétaux employés pour l'enrichissement environnemental et les produits d'entretien ne doivent pas être toxiques à la mise en eau ou avoir d'effet négatif sur les poissons,

- L'intérieur des aquariums doit reproduire autant que possible le milieu naturel des espèces et variétés détenues, en incluant des zones de replis et des cachettes où les poissons puissent se dissimuler,
- Les enrichissements des aquariums permettent aux animaux de se cacher et d'apporter un complément alimentaire, notamment par la présence de plantes aquatiques naturelles.

B – Les contacts sociaux

Les espèces vivant en banc doivent être détenues en groupe d'individus socialement compatibles (sauf quand il est justifié de les isoler pour raisons sanitaires ou comportementales).

C – L'entretien des aquariums et des bassins

- Les aquariums doivent être exempts de déchets en suspension et les parois et le fond des compartiments doivent être nettoyés à intervalles réguliers pour éviter l'accumulation de détritits tout en étant compatibles avec le maintien de conditions microbiologiques optimales,
- Le matériel doit être désinfecté avant et après chaque utilisation pour éviter les contaminations croisées,
- Lors des opérations de nettoyage, il convient de veiller à minimiser le stress pour les poissons, en évitant leur manipulation (Si une manipulation ne peut être évitée pour les besoins du nettoyage, elle est réalisée dans le calme et avec des gestes mesurés).

II – L’habitat des poissons domestiques en application des normes de l’Arrêté du 3 avril 2014

A – Le choix de l’habitat

La carpe Koï et le poisson rouge sont des poissons issus d’un climat tempéré. Ils peuvent supporter des variations de températures importantes et peuvent être logés en bassins extérieurs.

Le guppy, le danio et le combattant sont des poissons issus d’un climat tropical. Ils sont plus fragiles et requièrent un habitat en aquarium ainsi qu’une attention et un équipement plus importants.

Dans tous les cas, la taille de l’habitat doit être adaptée à l’espèce et au nombre d’individus. Il n’existe pas de normes légales, mais les volumes suivants sont conseillés pour le bien-être des espèces :

ESPECE	HABITAT	VOLUME D’EAU MINIMAL PAR INDIVIDU
CARPE KOÏ	Bassin intérieur ou extérieur	1000 litres
POISSON ROUGE	Bassin intérieur ou extérieur ou aquarium	50 litres
GUPPY	Aquarium	1 litre par cm de poisson adulte (soit environ 4 à 7 litres par poisson)
DANIO	Aquarium	1 litre par cm de poisson adulte (soit environ 4 à 5 litres par poisson)
COMBATTANT	Aquarium	20 litres

Attention à bien prendre en compte le volume du décor et du matériel : un aquarium vide propose un volume d'eau brut. Pour calculer le volume d'eau net, on multiplie le volume d'eau brut par 0.8.

Plus l'habitat est grand, moins les erreurs sont graves ! Les poissons ont donc plus de chances de vivre paisiblement et longtemps dans un habitat plus grand que trop petit.

Une surpopulation d'individus dans l'habitat peut conduire au développement d'algues et à un manque d'oxygène et impacter la physico-chimie de l'eau.

B – Le choix du matériel décoratif

Le matériel décoratif permet de recréer au mieux l'environnement naturel des poissons, ce qui influe sur leur bien-être et leur reproduction.

Le décor doit inclure, a minima :

- **Le sable** : il permet de créer une ambiance et de servir de support au décor, mais il contribue surtout à l'équilibre biologique de l'aquarium. Il peut également servir de substrat ou recouvrir une couche de substrat nutritif pour les plantes naturelles.

Lors de la sélection du sable, il est important de considérer les paramètres suivants :

- **La granulométrie** : des grains de sable trop gros retiennent plus facilement les déchets et les sédiments susceptibles d'affecter l'équilibre biologique de l'aquarium et peuvent endommager les nageoires. Un sable fin aux grains de 1 à 2mm de diamètre sont idéaux pour toutes les espèces de poissons domestiques,
- **Les composants et les propriétés biologiques** : certains types de sables contiennent des nutriments bénéfiques à la croissance des plantes aquatiques quand d'autres favorisent la prolifération de bactéries nocives ou augmentent la dureté de l'eau par leur composition riche en minéraux, comme le calcaire. Enfin, il ne doit contenir aucun produit chimique qui pourrait mettre en danger la santé des poissons,
- **La couleur** : des couleurs vives et artificielles peuvent contribuer au stress des individus les plus sensibles. Il est préférable de choisir un sable naturel et non traité.

Il est recommandé d'installer environ **4 cm de sable** au fond de l'habitat pour un entretien et un enracinement des plantes naturelles idéaux.

- **Le décor :** outre la mise en valeur des poissons, il permet de proposer des cachettes et des zones de repli, ainsi que des lieux de pontes. Un décor adéquat sécurise les poissons, limite le stress et incite à un comportement naturel.

Les constituants du décor incluent les éléments naturels, comme les roches, les racines ou les plantes et les éléments artificiels, comme les accessoires en plastique. Pour les éléments naturels, il est préférable de choisir des plantes aquatiques adaptées et des roches non calcaires et non traitées. Le décor artificiel ne doit contenir aucune substance chimique.

Les plantes naturelles permettent également de fournir de l'oxygène et jouent un rôle non négligeable dans le cycle de l'azote.

Pour les poissons de bassin, les plantes peuvent être installées dans ou sur les bords du bassin pour créer une zone d'ombre pour les poissons.



Quelques exemples d'aquascapes.
L'aquascaping consiste à recréer un paysage miniature avec des éléments naturels, et parfois artificiels, dans l'eau.

C – L'équipement indispensable

Selon l'**Arrêté du 19 juin 2025**, les aquariums doivent disposer :

- De moyens permettant l'obtention et le maintien d'une qualité de l'eau appropriée aux espèces détenues,
- D'un éclairage adéquat et suffisant,
- De moyens permettant le maintien d'une température de l'eau à l'intérieur de la plage optimale pour les espèces détenues,
- De moyens de contrôle des paramètres physico-chimiques de l'eau notamment température, dureté ou conductivité, pH, concentration en composés azotés,
- Si nécessaire, de moyens permettant d'isoler les animaux des nuisances sonores, et des vibrations perceptibles.

L'ensemble de ces installations et dispositifs font l'objet d'une surveillance quotidienne et d'un entretien régulier.

L'équipement indispensable désigne donc le matériel incontournable pour le fonctionnement et l'équilibre de l'habitat des poissons domestiques.

- **Le filtre** : il permet de limiter la concentration d'intermédiaires toxiques (ammoniac et nitrite) lors de la décomposition des déchets organiques et d'homogénéiser et d'oxygéner l'eau par son action de brassage.

Le filtre est indispensable pour le guppy, le danio et le poisson rouge en aquarium.

Il n'est cependant pas forcément nécessaire pour :

- Les espèces de bassin, pour lesquelles l'eau est plus facilement oxygénée,
- Pour le combattant qui respire l'air en surface et qui survit naturellement dans des eaux peu oxygénées.

Pour ces espèces, le filtre n'est pas indispensable à condition que des soins d'entretien soient effectués plus régulièrement pour maintenir une bonne hygiène de l'habitat.

Si un filtre est utilisé pour un aquarium à combattants, il doit être réglé sur un débit très faible, car le combattant est une espèce peu active qui peut s'épuiser à nager contre le courant du filtre. De plus, un débit trop élevé est susceptible d'endommager ses longues nageoires.

Le filtre doit fonctionner en continu et être choisi et entretenu régulièrement en fonction des espèces et du nombre de poissons afin de maintenir un environnement chimiquement sain et équilibré.

En règle générale :

- Un filtre de débit correspondant à **2 à 3 fois le volume brut d'eau par heure** est suffisant pour les danios et les guppys,
- Un filtre de débit correspondant à **4 à 5 fois le volume brut d'eau par heure** est suffisant pour les poissons rouges et les carpes Koï,
- Un filtre de débit correspondant à **0.5 à 1 fois le volume brut d'eau** est suffisant pour le combattant.

Il existe de nombreux types de filtres qui peuvent s'équiper à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aquarium. L'équipement sélectionné doit, a minima, s'accompagner d'un système de filtration mécanique et biologique

- Le filtre mécanique permet d'évacuer les déchets en suspension tandis que le filtre biologique,
- Le filtre biologique permet de modifier les éléments toxiques en molécules non toxiques. Ce système de filtration est effectué par le biais de « bonnes » bactéries.



Filtre interne aux systèmes de filtration biologique et mécanique multifonction (filtration et douche à effet de pluie pour une meilleure oxygénation de l'eau).

Amazon.fr



Exemples de filtres biologiques à placer dans le filtre mécanique.
Cylindres poreux (à gauche) et éponges (à droite).

Amazon.fr

- **Le chauffage** : il permet de maintenir la température de l'eau à celle de l'habitat naturel des poissons. Il est indispensable pour les espèces tropicales, comme le guppy, le danio et le combattant, mais il n'est pas nécessaire pour les espèces issues d'un climat tempéré comme le poisson rouge et la carpe Koï.

Les exigences en température pour chaque espèce sont les suivantes :

ESPECE	TEMPERATURE
Carpe Koï et poisson rouge	3 à 30 °C
Guppy et danio	18 à 26°C
Combattant	24 à 30°C

Le système de chauffage doit être sélectionné en fonction du volume d'eau selon une règle simple : **1 watt par litre d'eau**.

- **L'éclairage** : la luminosité ambiante peut suffire au maintien des espèces, mais un système d'éclairage artificiel permet de mettre en valeur l'aquarium. Il est cependant nécessaire pour la santé des plantes naturelles et doit alors être sélectionné en fonction des plantes maintenues.

Attention, **une photopériode naturelle doit être respectée** pour le bien-être des espèces (12 heures de jour pour 12 heures de nuit en moyenne). L'éclairage ne doit donc jamais être allumé en continu.

D – L'équipement optionnel

L'équipement optionnel désigne le matériel utile à la gestion et à l'entretien de l'habitat des poissons domestiques.

- **Le thermomètre** : il permet de s'assurer à tout moment de la température de l'eau et du bon fonctionnement du système de chauffage,
- **Le thermostat** : il permet de définir une température idéale pour l'habitat. Il peut être connecté à un système de chauffage ou de refroidissement afin de gérer le plus précisément possible la température de l'eau,
- **Le programmeur de luminosité** : connecté au système d'éclairage, il règle la durée d'éclairage voire l'intensité lumineuse. Certains permettent de recréer un effet de lever ou de coucher du soleil pour des modifications de luminosité moins brutales et donc moins stressante pour les poissons,
- **La fontaine à eau** : utilisée dans les bassins, elle permet une meilleure oxygénation de l'eau par son action de brassage, à condition que le système ne soit pas trop puissant pour ne pas gêner les espèces.

E – L'eau

L'aquarium et le bassin sont des environnements qui demandent une attention et un contrôle stricts des paramètres chimiques et physiques de l'eau pour le bien être des poissons.

Tous les paramètres chimiques et physiques de l'eau (taux d'ammoniaque, de nitrites, de nitrates et de chloramine, pH et dureté) peuvent être contrôlés à l'aide de tests colorimétriques.



Bandelettes de test.
Amazon.fr



Kit de test avec solutions réactives d'échantillons d'eau.
Amazon.fr

- **Le cycle de l'azote**

Le cycle de l'azote est un processus biochimique complexe qui convertit les déchets en substances nocives (ammoniaque et nitrites) en substances moins nocives (nitrates, qui correspondent à la forme minérale de l'azote).

Le cycle de l'azote se compose de 3 étapes principales :

1. **La production d'ammoniaque** : la décomposition des déchets (restes de nourriture, excréments, débris végétaux et organiques) produit du gaz ammoniac (NH_3) qui se transforme en ammoniaque (NH_4^+) au contact de l'eau,
2. **La production de nitrites**, ou « **nitrosation** » : l'ammoniaque est transformée en nitrites par des bactéries nitrosantes,
3. **La production de nitrates**, ou « **nitratation** » : les nitrites sont transformés en nitrates par des bactéries nitratantes.

**INSERER ICI LE SCHEMA DU
CYCLE DE L'AZOTE**

Indice : ce sera à vous de le
créer 😊

Les processus de nitrosation et de nitratisation sont appelés **la nitrification**. Les bactéries nitrosantes et nitratantes responsables de la nitrification sont celles qui prolifèrent dans l'aquarium grâce au filtre biologique, d'où l'importance cruciale de ce dernier.

L'ammoniaque et les nitrites sont donc des substances particulièrement nocives pour les poissons. Une intoxication à l'ammoniaque entraîne des troubles nerveux et des lésions cutanées, et les nitrites empêchent le transport d'oxygène dans le sang provoquant ainsi une mort par asphyxie.

Leur concentration doit être quasi nulle, soit **inférieure à 0,1mg / litre**.

Les nitrates sont moins toxiques pour les poissons et ils ne constituent pas un danger tant que leur concentration n'excède pas **50mg / litre**.

Les nitrates sont ensuite consommés par les plantes qui en ont besoin pour leur survie. C'est la raison pour laquelle la présence de plantes naturelles permet de réduire la concentration de nitrates : sans plantes naturelles, l'entretien de l'eau et de l'aquarium doit s'effectuer de manière plus régulière.

Ce cycle de l'azote doit être en place avant l'introduction de tout poisson dans l'habitat. Ce processus s'appelle « le cyclage » :

- L'habitat doit préalablement être préparé avec tous les éléments de décor et le matériel et rempli d'eau. Tous les appareils doivent être mis en route.
- L'ammoniaque est progressivement introduite dans l'eau grâce aux déchets végétaux ou, faute de plantes naturelles, grâce à de petites quantités de nourriture. La concentration en ammoniaque augmente jusqu'à ce que les bactéries nitrosantes qui s'en nourrissent commencent à coloniser l'habitat. La multiplication des bactéries peut troubler l'eau ou la rendre laiteuse, ce qui est normal.
- Lorsque le taux d'ammoniaque diminue, le niveau de nitrites augmente progressivement jusqu'à atteindre une concentration très élevée, ou « pic de nitrites », propice au développement des bactéries nitrifiantes qui consomment les nitrites pour les transformer en nitrates.
- Le cycle de l'azote est terminé et l'aquarium est « cyclé » lorsque le taux d'ammoniaque et de nitrites est quasi nulle, soit inférieur à 0.1 mg / litre. C'est seulement à cette période que les poissons peuvent être introduits dans l'habitat.

Le taux de nitrates devra ensuite être contrôlé régulièrement afin de déterminer la régularité de l'entretien de l'habitat.

La mise en place du cycle de l'azote dépend de nombreux facteurs, comme le volume de l'aquarium, la puissance et la qualité des filtres, la présence de plantes naturelles la température, la dureté et le pH de l'eau, la lumière, la concentration en oxygène et les sources de carbone, mais il s'effectue en moyenne en 4 semaines.

- **La chloramine**

La chloramine résulte de la combinaison du chlore et de l'ammoniaque. C'est un antiseptique souvent utilisé dans le traitement de l'eau du robinet, sans danger pour la consommation humaine, mais toxique pour les poissons et pour les « bonnes » bactéries responsables du cycle de l'azote.

Aussi, l'eau du robinet ne doit jamais être ajoutée directement dans celle du bassin ou de l'aquarium sans être préalablement traitée à l'aide de conditionneurs d'eau adaptés.

- **La dureté et le pH de l'eau**

La dureté, ou « titre hydrométrique », indiquée par GH, désigne la concentration de l'eau en minéraux. Une eau « dure » est riche en minéraux (GH élevé), et une eau douce est pauvre en minéraux (GH faible).

Le pH, ou « potentiel hydrogène », mesure l'acidité ou la basicité de l'eau. Il est mesuré sur une échelle de 1 à 14. Une eau de 7 pH est neutre, une eau de pH inférieur à 7 est acide, et une eau de pH supérieur à 7 est basique.

Les exigences de dureté et de pH de l'eau dépendent des espèces :

ESPECE	DURETE DE L'EAU	pH
CARPE KOÏ	10 à 15 GH	6 à 8
POISSON ROUGE	5 à 19 GH	6 à 8
GUPPY	9 à 18 GH	7 à 8
DANIO	5 à 19 GH	6 à 8
COMBATTANT	5 à 19 GH	6 à 8

III – La turbidité de l'eau : un indice sur la santé de l'habitat

Une eau trouble indique un déséquilibre des paramètres physico-chimiques de l'eau qui, en l'absence de traitement, représente un grand danger de toxicité pour les poissons.

L'eau peut parfois être légèrement teintée de jaune à cause des tanins et des acides humiques contenus dans certains décors naturels. Ces substances ne sont pas dangereuses à condition qu'elles ne soient présentes qu'en petites quantités, ce qui peut être testé.

Néanmoins, qu'elle soit légèrement teintée ou non, l'eau doit rester parfaitement limpide.

Une eau à l'aspect laiteux indique une prolifération de bactéries causée par une concentration de déchets trop importants (restes de nourriture, trop d'engrais pour les plantes, surpopulation) et une mauvaise hygiène de l'habitat. Ces problèmes peuvent également entraîner une prolifération d'algues donnant à l'eau une teinte verdâtre. Une luminosité trop importante peut également influencer la formation d'algues.

Les bactéries et les algues sont gourmandes en oxygène et, outre le fait de déséquilibrer le cycle de l'azote, réduisent le taux d'oxygène disponible pour les poissons qui peuvent alors chercher à respirer l'air en surface (on parle de poissons « pipant en surface »), ce qui n'est pas un comportement normal (sauf pour le combattant).



Un aquarium trouble

IV – L'emplacement, la mise à l'eau des poissons et l'entretien de l'habitat en application des normes de l'Arrêté du 3 avril 2014

A – L'emplacement

L'aquarium doit être placé dans un endroit frais, calme, protégé de la lumière directe du soleil et en hauteur sur un meuble solide. Il est préférable d'éviter les zones de passages pour éviter les bousculades et la cuisine pour éviter les vapeurs et les graisses.

Le bassin doit être placé dans une zone mi-ombragée et lumineuse : en plein soleil, l'évaporation de l'eau et les écarts de températures accentuent le développement d'algues, et à l'inverse, une zone trop sombre limite le développement des végétaux et l'oxygénation de l'eau. Il est idéal de l'installer dans un endroit qui bénéficie de 6 heures d'ensoleillement quotidiennes.

Il est préférable d'éviter de le placer à proximité d'un arbre pour éviter les feuilles mortes ou des racines trop fortes qui viendrait endommager le bassin.

Attention également aux prédateurs, comme les hérons et les chats : l'installation de plantes hautes autour du bassin ou d'un filet de protection peuvent les dissuader.

B – La première mise à l'eau des poissons

Les poissons sont particulièrement fragiles aux changements brusques des paramètres physico-chimiques de l'eau et en particulier aux changements de température qui peuvent provoquer un choc thermique : il n'est donc pas recommandé d'introduire les poissons dans leur nouvel habitat directement depuis leur bac ou conteneur de vente sans une mise en température progressive.

Il est alors conseillé :

- De tremper le conteneur de vente (préalablement nettoyés et rincés) dans l'eau de l'habitat final pendant 20 à 30 minutes,
- D'ajouter quelques centilitres de l'eau de l'habitat dans le conteneur de vente toutes les 5 minutes jusqu'à doubler le volume d'eau du conteneur de vente,
- Les poissons peuvent enfin être pêchés à l'épuisette puis introduits dans leur nouvel habitat (l'eau des conteneurs de vente peut être jetée).

C – L'entretien

La régularité de l'entretien de l'habitat dépend de son volume, du nombre de poissons, de la présence de plantes naturelles ou d'un filtre, etc.

- **L'entretien partiel :**

L'entretien partiel doit être effectué **1 fois par semaine** (mais les gros débris et déchets peuvent être retirés autant de fois que nécessaire avec une épuisette). Il consiste à remplacer environ 10 % de l'eau de l'habitat avec un système de siphonage.

L'eau de remplacement doit préalablement être traitée et mise à la bonne température avant de la reverser dans l'habitat.

- **L'entretien complet :**

L'entretien complet doit être effectué **1 fois par mois**.

- Les poissons doivent être délicatement transvasés dans leur eau dans un récipient temporaire à l'aide d'une épuisette. Il est crucial d'effectuer ce geste le plus délicatement possible afin de ne pas endommager les longues nageoires des certaines espèces,
- Les parois internes des aquariums doivent être nettoyées à l'aide d'une raclette ou d'un aimant de nettoyage,
- Contrôler les plantes (les tailler et les replanter au besoin),
- Nettoyer les éléments de décors à l'eau claire puis les tremper dans l'eau traitée de remplacement,
- Aspirer les impuretés à l'aide d'une pompe adaptée,

- Nettoyer les filtres (les filtres biologiques doivent être rincés dans l'eau de l'aquarium sans les frotter afin d'éviter de détruire le biofilm de « bonnes » bactéries),
- 10 à 20% de l'eau peut être siphonnée puis remplacée (toujours après avoir été traitée et mise à la bonne température),
- Contrôler la qualité de l'eau à l'aide de tests colorimétriques.

Lors de l'entretien de l'habitat, aucun produit chimique ou détergeant ne doit être utilisé. Il est fortement conseillé d'utiliser du matériel d'entretien dédié aux tâches d'entretien.

La qualité de l'eau et la vérification du bon fonctionnement du matériel peut être effectuée autant de fois que nécessaire.

L'HABITAT DES POISSONS DOMESTIQUES – TABLEAU RECAPITULATIF

ROUTINES	LES BONS REFLEXES	NE JAMAIS
PREPARER L'HABITAT	Choisir l'habitat en fonction de l'espèce et du nombre d'individus, Equiper l'habitat avec un décor et un matériel adaptés aux espèces et au volume de l'habitat, Placer l'habitat dans une zone adéquate pour le bien-être et la sécurité des poissons et le protéger des prédateurs éventuels au besoin, Cycler l'habitat avant l'introduction de tout poisson et respecter les exigences physico-chimiques pour chaque espèce, Respecter les conseils de mise à l'eau progressive, Consulter un professionnel en aquariophilie au besoin.	Choisir un habitat trop petit, Proposer un habitat sans aucun décor ou matériel d'entretien, Choisir du matériel ou du décor « au hasard » sans tenir compte de leur sûreté ou de leur adaptabilité aux espèces et au volume de l'habitat, Introduire les poissons sans cyclage préalable de l'aquarium et sans mise à eau progressive et ignorer les exigences chimico-physiques de l'eau pour chaque espèce en plaçant les poissons dans une eau aux propriétés inconnues.
ENTREtenir L'HABITAT	Contrôler l'hygiène de l'habitat quotidiennement, Respecter les délais et les gestes d'entretien conseillés, S'équiper de matériel dédié pour les routines d'entretien.	Ignorer ou retarder les routines d'hygiène, Nettoyer l'habitat avec des produits chimiques ou du matériel non adapté ou ayant déjà été utilisé avec des produits chimiques.
PREVENIR LES PROBLEMES	Observer quotidiennement le comportement des poissons, Tester la qualité de l'eau au moindre doute sur la sûreté de l'environnement, Vérifier quotidiennement le bon fonctionnement des appareils.	Ignorer l'habitat sans prendre le temps d'observer les poissons et leur comportement, Attendre qu'un problème passe « seul », Ignorer la vérification des appareils ou vérifier la qualité de l'eau.

V – La compatibilité des espèces et les ratios par espèce en application des normes de l'Arrêté du 3 avril 2014

A – La compatibilité des espèces

Les carpes Koï et les poissons rouges sont des espèces pacifiques qui peuvent cohabiter dans le même bassin.

Cependant certaines variétés de poissons rouges aux longues nageoires (poisson rouge télescope, ryukin ou queue de frange) sont souvent d'un tempérament plus calme et moins vifs que leurs cousins commun, comète ou shubunkin et peuvent être moins rapides pour accéder à la nourriture. Ils peuvent néanmoins cohabiter à condition de s'assurer que tous les individus mangent à leur faim.

Les danios et les guppys peuvent également cohabiter dans le même aquarium. A cause de leur petite taille, ils ne doivent cependant pas être mélangés avec des poissons rouges qui pourraient facilement les prendre pour des proies.

Seul le combattant ne doit pas être mélangé avec d'autres espèces en raison de son caractère agressif.

Tout nouvel arrivant doit précédemment être isolé pendant une durée minimale de **7 jours** pour éviter l'introduction d'un agent pathogène dans l'habitat, après quoi tout signe de mésentente avec les individus résident doit être surveillé attentivement.

B – Les ratios pour chaque espèce

ESPECE	RATIOS
CARPE KOÏ	La carpe Koï doit être élevée en banc d'individus compatibles. Dans un contexte d'élevage, il est préférable de proposer 3 mâles pour 1 femelle.
POISSON ROUGE	Le poisson rouge doit être élevé en banc d'individus compatibles. Dans un contexte d'élevage, il est préférable de proposer 1 mâle pour 1 femelle.
GUPPY	Le guppy doit être élevé en banc de minimum 4 individus compatibles. En période de reproduction, les mâles peuvent harceler et fatiguer les femelles. Il est donc préférable de proposer 1 mâle pour 3 femelles.
DANIO	Le danio doit être élevé en banc de minimum 4 individus compatibles. Dans un contexte d'élevage, il est préférable de proposer 2 mâles pour 1 femelle.
COMBATTANT	Le combattant est une espèce solitaire et très territoriale. Deux mâles ne doivent jamais cohabiter dans le même aquarium, et un groupe de seulement deux individus n'est généralement pas conseillé. Il est préférable d'élever 4 à 5 femelles ou 1 mâle avec 3 ou 4 femelles si la taille et la disposition de l'aquarium le permettent (il doit proposer de nombreuses zones de repli), et les signes de mésententes doivent être surveillés attentivement.

EXIGENCES, COMPATIBILITE ET RATIOS DES ESPECES - TABLEAU RECAPITULATIF

ESPECE	HABITAT	VOLUME D'EAU MINIMAL PAR INDIVIDU	TEMP.	DURETE DE L'EAU	pH	COMPATIBILITE DES ESPECES	RATIOS
CARPE KOÏ	Bassin intérieur ou extérieur	1000 litres	3 à 30 °C	10 à 15 GH	6 à 8	Peuvent cohabiter (attention aux variétés de poissons rouges aux nageoires longues)	3 mâles pour 1 femelle
POISSON ROUGE	Bassin intérieur ou extérieur ou aquarium	50 litres		5 à 19 GH	6 à 8		1 mâle pour 1 femelle
GUPPY	Aquarium	1 litre par cm de poisson adulte (4 à 7 litres par poisson)	18 à 26°C	9 à 18 GH	7 à 8	Peuvent cohabiter	1 mâle pour 3 femelles
DANIO	Aquarium	1 litre par cm de poisson adulte (4 à 5 litres par poisson)		5 à 19 GH	6 à 8		2 mâles pour 1 femelle
COMBATTANT	Aquarium	20 litres	24 à 30°C	5 à 19 GH	6 à 8	Ne peut pas cohabiter avec d'autres espèces	1 mâle seul OU 4 à 5 femelles OU 1 mâle pour 3 à 4 femelles

SOURCES OFFICIELLES

Annexe de l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/arrete-d0ed0ddf-b5f0-482a-b79e-f4b636c67670>

IMAGES

Toute photo ou illustration estampillée **Mi & Moune – ELISA MOUGEY EI** appartient à Mi & Moune EI et est protégée par le droit d'auteur.
Toute image non créditée est libre de droits.